

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 19/2019  
1<sup>er</sup> juillet 2019

### **Le Collège de la concurrence approuve l'acquisition des concessions Daimler Benz de Groep Jacobs par le groupe Anders Hedin**

Le Collège de la concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2019 l'acquisition par laquelle Hedin Belgien Bil AB et I.A. Hedin Bil AB (ci-après "Hedin") obtiennent 100% des parts dans J-Automotive B.V.B.A. Par cette transaction elles obtiennent le contrôle sur les filiales Gammalease N.V. et Autobedrijf Jacobs N.V (ci-après "Jacobs").

Les deux groupes sont des concessionnaires pour les voitures, LCV et camions Daimler Benz. Jacobs a des sièges d'exploitation à Saint-Nicolas et à Lokeren.

Le Collège a constaté, avec l'auditeur, que l'opération notifiée n'a pas d'effet de concentration susceptible de faire obstacle à l'approbation.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen  
Président  
Tel. +32 (2) 277 73 74  
Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)  
Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).